



RAFAÀ BEN ACHOUR\*

## LE DIALOGUE ENTRE LES TROIS COURS REGIONALES DES DROITS DE L'HOMME. LES FORUMS DES DROITS DE L'HOMME

SOMMAIRE: 1. La Conférence fondatrice : San José. 18 juillet 2018. – 2. Le premier *Forum* : Kampala du 28 au 29 octobre 2019. – 3. Le deuxième *Forum* : Strasbourg 25 mars 2021. – 4. Le troisième *Forum* : San José de Costa Rica 25 – 26 mai 2023.

Les trois Cours régionales des droits de l'homme, (européenne, interaméricaine et africaine), consolident chaque jour un peu plus le dialogue noué entre elles, d'abord de manière jurisprudentielle ensuite de manière institutionnelle.

En effet, dans un précédent article nous avons eu l'occasion de souligner ce que nous avons appelé « l'inter-fertilisation jurisprudentielle »<sup>1</sup> entre les trois augustes juridictions, c'est-à-dire « l'enrichissement réciproque « des jurisprudences » – par un commerce fait d'emprunt et d'inspiration dont le but ultime est de consolider l'action juridictionnelle ». Mais si ce « dialogue des juges » s'est fait d'abord de manière prétorienne en dehors de tout cadre institutionnel préétabli, il y a lieu de noter que les trois Cours ont senti le besoin de se rencontrer périodiquement et d'échanger leurs points de vue sur les différentes questions débattues dans leurs prétoires respectifs. Ces rencontres ont pris un aspect institutionnel sous la dénomination « *Forum* international des droits de l'homme ».

### 1. La Conférence fondatrice : San José. 18 juillet 2018

Une Conférence des trois Cours s'est tenue à San José de Costa Rica, au siège de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, à l'occasion de la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention américaine relative aux Droits de l'Homme et de la création de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. La Conférence a été rehaussée

---

\* Juge à la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Professeur émérite à l'Université de Carthage  
<sup>1</sup> R. BEN ACHOUR, *Inter-fertilisation jurisprudentielle : Quand le juge de la Cour africaine dialogue avec ses homologues européen et interaméricain*, in *Ordine internazionale e diritti umani*, 2021, pp. 1144-1153.

par la présence du Président de la Cour Interaméricaine, Eduardo Ferrer Mac-Gregor Poisot et par le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres.

En plus de la commémoration du 40<sup>ème</sup> anniversaire de La CIDH, le premier Dialogue entre les trois Cours a été lancé et a été organisé en trois sessions :

- De l'interprétation des normes au changement social : les traités de droits de l'homme en tant qu'instruments vivants à la lumière de la réalité ;
- Autorité et légitimité des Cours régionales : impact, résistances difficultés et défis ;
- Renforcement de la coopération entre les trois Cours.

Une déclaration conjointe des Présidents de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, à l'occasion du 40e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme et de la création de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme a été publiée à l'issue des travaux (baptisée Déclaration de San José du 18 juillet 2018)<sup>2</sup>.

Dans cette déclaration fondatrice, les présidents des trois juridictions continentales ont convenu de créer un « *Forum Permanent du Dialogue Institutionnel* » entre la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Cour Européenne des Droits de l'Homme et la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. Ce *Forum* « s'efforcera de travailler ensemble pour renforcer la protection des droits de l'homme et l'accès à la justice internationale pour les personnes sous la juridiction des trois tribunaux, contribuer aux efforts des États de renforcer leurs institutions démocratiques et leurs mécanismes de protection des droits de l'homme, et surmonter les challenges et défis communs pour la validité effective des droits de l'homme ». Le *Forum Permanent* « se retrouvera pour les sessions privées et publiques à tour de rôle au siège de chaque Tribunal, aussi souvent que les tribunaux le considèrent nécessaire. Les réunions de travail privées seront des sessions au cours desquelles les trois cours discuteront, entre autres, sur : a) les principaux développements institutionnels, normatifs et jurisprudentiels de chaque Tribunal ; b) l'impact, les difficultés et les défis du travail développé par chacun des tribunaux, et c) les mécanismes pour renforcer la coopération entre les tribunaux. Les séances publiques seront des événements visant à diffuser et à partager le dialogue jurisprudentiel entre les trois tribunaux.

Le *Forum* sera en mesure de conclure sa session avec la signature d'une déclaration commune sur les principales avancées et consensus trouvés lors de chaque réunion ainsi que les mesures concrètes d'adopter pour renforcer le dialogue et le travail commun ».

Conformément à l'engagement pris en 2018, trois *Forums* ont été organisés : le *Forum* de Kampala en 2019, le *Forum* de Strasbourg en 2021 (en ligne en raison de la pandémie de la COVID 19) et dernièrement, le *Forum* de San José en 2023.

## 2. Le premier Forum : Kampala du 28 au 29 octobre 2019

Il s'agit de la première rencontre institutionnelle entre juges et fonctionnaires des trois juridictions. L'honneur de l'organisation de cette réunion est revenu à la Cour africaine. Au terme de deux jours de débats et d'échanges extrêmement riches et de rencontres qui ont

<sup>2</sup> Les actes de la Conférence ont été publiés par la CIDH et la GIZ dans une brochure en espagnole intitulée *Diálogo entre cortes regionales de derechos humanos*, C.R.: Corte IDH, San José, 2020, p. 222 (Disponible sur le site de la CIDH, <https://www.corteidh.or.cr/sitios/libros/todos/docs/dialogo-es.pdf>).

permis de tisser des liens d'amitiés entre les différents participants, un *Mémorandum* d'accord a été signé pour rendre opérationnel le *Forum* international des droits de l'homme.

Dans la déclaration finale, dite Déclaration de Kampala il a été convenu ce qui suit :

1. Encourager les États membres de leurs organisations respectives, leurs partenaires, la société civile et les citoyens à contribuer et à soutenir la poursuite de l'organisation du *Forum* international des droits de l'homme ainsi que des programmes et activités du Forum.

2. Organiser le *Forum* international des droits de l'homme tous les deux ans en sessions privées et publiques sur une base rotative et avec la participation d'autres acteurs régionaux et mondiaux des droits de l'homme, le cas échéant.

3. S'assurer que les décisions et résolutions du *Forum* sont bien respectées et appliquées en allouant les ressources nécessaires et en désignant des points focaux pour le suivi requis.

4. Organiser des échanges judiciaires et du personnel sur une base tripartite, impliquant les trois tribunaux.

5. Entreprendre le partage de connaissances via des plateformes numériques, sur des questions d'actualité relatives aux droits de l'homme, notamment les migrations, la violence faite aux femmes, les risques environnementaux, le changement climatique, la bioéthique, le terrorisme, la surveillance gouvernementale et les méthodes de travail des trois tribunaux.

6. Développer des cours en ligne sur divers aspects de la protection des droits de l'homme dans leurs juridictions respectives, en particulier, ainsi que dans le monde entier.

7. Publier chaque année un rapport électronique / numérique sur les principaux arrêts des trois tribunaux, assorti de commentaires, le cas échéant, et tenant compte des langues de travail des trois tribunaux. Pour renforcer le dialogue et partager la jurisprudence avec les tribunaux nationaux, en tant que l'un des mécanismes garantissant que les tribunaux nationaux se réfèrent aux jugements des tribunaux régionaux et contribuent à leur exécution à long terme.

À l'issue des travaux, il a été décidé de tenir le deuxième Forum au siège de la Cour européenne à Strasbourg en 2021.

### 3. *Le deuxième Forum : Strasbourg 25 mars 2021*

En raison de la pandémie de la Covid 19, il a été matériellement impossible de tenir la deuxième session du Forum. Cependant, et dans le souci de ne pas interrompre la périodicité convenue, il a été décidé de tenir une courte session virtuelle le 25 mars 2021.

Dans un premier temps, la deuxième session du *Forum* a écouté des présentations faites par chaque Cour sur les questions d'actualité présentant une particulière importance. Dans un deuxième temps, des communications sur l'inter-fertilisation jurisprudentielle entre les trois Cour ont été présentés par des juges de chaque Cour<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Le programme :

I. Mot de bienvenue par : Robert Spano, Président de la Cour européenne des droits de l'homme ; Rolf Mafael, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe ; Brèves allocutions par : Sylvain Oré, Président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ; Patricio Pazmiño Freire, Vice-président de la Cour interaméricaine.

II. Tour de table : Une présentation de chaque Cour sur les questions d'actualité, les développements d'importance particulière et les domaines de préoccupation ou de priorité spécifiques. Présidé par le Président Robert Spano ; Ben Kioko, vice-président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ; Ricardo

Le deuxième *Forum* n'a pas donné lieu à une déclaration finale. Ses travaux se sont contentés à un échange suite à diverses communications présentées par des juges des différentes cours<sup>4</sup>.

Il fallait attendre le troisième *Forum* en 2023 pour que cette plateforme de dialogue reprenne son cours normal et enregistre un nouveau départ.

#### 4. Le troisième Forum : San José de Costa Rica 25 – 26 mai 2023

Revenu à sa terre de naissance, le 3<sup>ème</sup> *Forum* s'est tenu les 25 et 26 mai 2023 à San José de Costa Rica au siège de la CIDH. Les délégations des trois Cours conduites chacune par leur président-esse étaient composées par plusieurs juges et fonctionnaires<sup>5</sup>.

Les travaux du *Forum* ont été très riches et on a enregistré la participation d'importantes personnalités dans le domaine des droits de l'Homme, entre autres, le Péruvien Diego García-Sayán, ancien président de la CIDH et ex rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats et le Canadien David R. Boyd, Rapporteur des NU sur le milieu ambiant ou encore l'Allemand Armin Von Bogdandy, directeur de l'Institut Max Planck qui feront des communications sur les sujets de leurs spécialités respectives.

Le *Forum* s'est focalisé sur deux sessions, l'une consacrée à l'indépendance de la justice et l'État de droit d'une part<sup>6</sup>, l'autre à l'environnement, le changement climatique et les droits de l'homme d'autre part<sup>7</sup>.

---

Pérez Manrique, juge à la Cour interaméricaine des droits de l'homme ; Arnfinn Bårdsen, juge élu au titre de la Norvège, Cour européenne des droits de l'homme ; Discussion

III. L'enrichissement mutuel de la jurisprudence entre les trois Cours : Présidé par le juge Chafika Bensaoula ; Patricio Pazmiño Freire, Vice-président, Cour interaméricaine des droits de l'homme ; Rafaâ Ben Achour, juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ; Anja Seibert-Fohr, juge élue au titre de l'Allemagne, Cour européenne des droits de l'homme ; Discussion

IV. Remarques finales : Elizabeth Odio Benito, Présidente de la Cour interaméricaine des droits de l'homme ; Suzanne Mengue, Juge à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ; Robert Spano, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

<sup>4</sup> Enregistrement vidéo intégral : <https://vodmanager.coe.int/cedh/webcast/cedh/2021-03-25-1/fr>.

<sup>5</sup> La délégation de la CAFDHP était composée par les juges Iman D. Aboud (Présidente) ; Blaise Tchikaya ; Rafaâ Ben Achour ; Suzanne Mengue ; Stella Anukam ; Modibo Sacko. Quant au greffe, il était représenté par : Grace Wakio Kakai (greffière adjointe) ; Mwiza Nkhata (chef de l'unité de la recherche et du renforcement des capacités) ; Raymond Diouf (chef de la division des affaires judiciaires) ; Anipha Mwingira (juriste principale et assistante spéciale de la Présidente) et Ngarhasta Neldjngar (fonctionnaire principal des ressources humaines).

<sup>6</sup> La première session était subdivisée en trois thèmes :

- Crises mondiales actuelles, tensions et défis liés à l'indépendance de la justice et l'État de droit sous la Présidence de la Juge Maria Elosegui, de la Cour européenne des droits de l'homme avec la contribution de Diego Garcia-Sayán, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats

- Jurisprudence développée par chacune des Cours régionales concernant l'indépendance de la justice et son importance, et interaction avec l'État de droit. Y a-t-il eu une hostilité/résistance au respect des décisions relatives à l'indépendance de la justice avec les contributions des juges Rafaâ Ben Achour (CAFDP), Anja Seirber-Fohr (CEDH) et Nancy Hernández (CIDH) ;

- Quels sont les éléments communs à la jurisprudence des trois Cours régionales en matière d'indépendance de la justice ? Les Cours régionales sont-elles appelées à jouer un rôle de premier plan en cas de crise institutionnelle affectant l'indépendance de la justice ? avec la contribution de Armin von Bogdandy, Directeur de l'Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international.

<sup>7</sup> La deuxième session était subdivisée en trois thèmes et un débat ouvert :

En marge du *Forum* s'est tenu un séminaire public à la Faculté de droit de l'université de Costa Rica sur les systèmes régionaux de protection des droits de l'homme et les défis auxquels ils font face.

À l'issue des travaux, la Déclaration de San José fut adoptée. Il y a été convenu ce qui suit :

1. Les États des trois régions relevant de leur juridiction respective doivent veiller à la protection effective de la démocratie, des droits de l'homme et du développement durable, car ils sont essentiels pour préserver la paix et le respect de la dignité humaine.

2. La démocratie, la bonne gouvernance, l'accès effectif à la justice et l'indépendance du pouvoir judiciaire sont essentiels pour la protection et la réalisation des droits de l'homme et une démocratie effective fondée sur l'état de droit.

3. La nécessité de promouvoir et de garantir l'indépendance et l'impartialité de leurs systèmes judiciaires et d'assurer l'intégrité des juges dans leurs régions respectives. Cela comprend le renforcement des mécanismes de sélection et de nomination des juges, garantir la sécurité et la protection des magistrats contre les pressions ou les interférences directes ou indirectes indues, et la promotion d'une administration de justice impartiale et transparente.

4. Reconnaissent l'importance de renforcer la coordination et la collaboration entre les cours régionales réaffirment leur engagement à contribuer aux mécanismes permanents de dialogue et de consultation dans le but d'échanger des expériences, des connaissances et les bonnes pratiques dans l'interprétation et l'application de leurs instruments régionaux respectifs relatifs aux droits de l'homme.

5. La nécessité de consolider les efforts conjoints pour promouvoir et diffuser les normes régionales des droits de l'homme dans les régions respectives. Cela inclut l'organisation d'ateliers collaboratifs, de séminaires et de conférences, ainsi que la production de matériel informatif et éducatif de sensibilisation aux droits de l'homme et à leur protection. Chaque Cour organisera, dans la mesure du possible, un séminaire annuel (virtuel ou sur place) sur des sujets pertinents à l'attention du grand public, au cours duquel elle diffusera les développements de leur jurisprudence.

6. Renouvellement du *Mémoire d'Entente* signé à Kampala en octobre 2019 pour une prolongation de six (6) ans supplémentaires.

Les *Forums* des droits de l'homme entre les trois juridictions continentales n'ont pas été de simples rencontres protocolaires ou de courtoisie. Un travail énorme de recherche, de documentation et d'information y a été accompli.

---

- Les différents effets et impacts de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur la jouissance des générations présents et futures des droits de l'homme avec les contributions de David R. Boyd, rapporteur des Nations Unies sur l'environnement et Niki Reisch, directrice du programme climat et énergie du CIEL ;

- Jurisprudence sur l'environnement et le changement climatique : comment intégrer les instruments internationaux pertinents en matière de droits de l'homme ? avec les contributions des juges Modibo Sacko (CAfDHP) ; Arnfinn Bårdsen (CEDH) et Edouardo Ferrer Mac-Gregor (CIDH) ;

- Cartographie des contentieux relatifs au changement climatique dans le monde et des diverses questions connexes avec les contributions de Michael Gerrard, Directeur du Sabin Centre for Climate Change Law, Columbia University.

- Débat ouvert : Les tribunaux régionaux sont-ils appelés à jouer un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement face à la crise induite par le changement climatique ? Quels sont les défis à relever pour aborder le changement climatique sous l'angle des droits de l'homme ?

Parmi les résultats pratiques, il y a lieu de souligner la publication de *Recueils* de jurisprudence conjoints<sup>8</sup> qui intègrent une sélection des principaux développements jurisprudentiels dans les décisions de chaque l'une des cours couvrant l'année du Recueil. Le Recueil conjoint est le fruit des déclarations de San José et de Kampala. Il s'agit d'un premier effort pour présenter en un seul volume une sélection des principales décisions rendues par chaque Cour en 2019. Désormais, les trois Cours régionales des droits de l'homme s'efforceront de préparer chaque année un rapport juridique conjoint. Jusque-là deux volumes ont été publiés. Ils couvrent respectivement les années 2019 et 2020. Ainsi que cela est souligné dans la préface du Recueil 2020 « L'objectif de notre Recueil conjoint est de mettre en évidence nos points de convergence, mais aussi nos différentes perspectives, afin qu'un dialogue ouvert puisse être maintenu entre nos cours respectives. Ce qui est absolument clair, c'est que les valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, telles qu'elles sont protégées par nos trois cours régionales des droits de l'homme, sont aussi importantes et pertinentes qu'elles l'ont toujours été, et peut-être même davantage ».

---

<sup>8</sup> Deux *Recueils* ont été publiés. Ils couvrent les années 2019 et 2020. Les Recueils 2021 et 2022 sont en cours de préparation. Le *Recueil* peut être téléchargé à partir des sites web des trois juridictions.